



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Le 18 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUICART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Réjan SAUPIN, Jean Pierre MOURIER à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Vincent SGARLATA à Monique COURSELLE,

### Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **RÉITÉRATION DES TERMES DU PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS ET INSTALLATIONS DE LA COMMUNE AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE EMPRISE DE VOIRIE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/21/011**

Il est rappelé au Conseil Municipal que les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines ont été mis à disposition de plein droit à compter de la création de la Métropole Rouen Normandie (MRN) puis transférés dans le patrimoine de la métropole un an après la date de la première réunion du conseil soit le 9 février 2016.

Que ce transfert a été constaté par procès-verbal en date des 3 et 25 octobre 2016.

Qu'il convient de réitérer les termes de ce procès-verbal de transfert dans le cadre d'un acte authentique, joint en annexe et, dans l'intervalle, de constater conjointement le transfert de l'emprise d'environ 864 m<sup>2</sup> cadastrée section AC n°326 sise rue Jean HURE.

Qu'il est précisé que ce transfert interviendra à titre gratuit aux termes d'un acte de transfert conformément aux dispositions de l'article L. 3112-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Que pour terminer, les frais de toute nature seront à la charge de la MRN.

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réitérer les termes du procès-verbal de transfert des biens et installations de la commune à la Métropole Rouen Normandie dans le cadre d'un acte authentique, de constater, sans contrepartie financière, le transfert définitif de l'emprise de 864m<sup>2</sup> cadastrée AC n° 326 au profit de la MRN, de renoncer à se prévaloir de tout droit d'accession sur ladite emprise et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondants.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5217-2 et L. 5217-5,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-2,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »,

VU le procès-verbal de transfert des biens et installations de la commune de Le Trait à la Métropole Rouen Normandie en date des 3 et 25 octobre 2016, joint en annexe,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réitérer les termes du procès-verbal de transfert des biens et installations de la commune à la Métropole Rouen Normandie dans le cadre d'un acte authentique.

**CONSTATE** le transfert définitif de l'emprise de 864 m<sup>2</sup> cadastrée section AC n°326 au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financière.

**RENONCE** à se prévaloir de tout droit d'accession pouvant résulter à son profit des dispositions des articles 546 et 551 et suivants du Code civil, voulant et entendant que ces constructions restent la propriété de la Métropole Rouen Normandie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 19 janvier 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

